

APPEL À PROJETS

DU CONTRAT DE VILLE
DE CAP EXCELLENCE

2022



DES QUARTIERS
ET
DES PROJETS !



DATE LIMITE DE DEPÔT

31 JANVIER 2022

MARCHE À SUIVRE

COMMENT DÉPOSER MON PROJET SUR DAUPHIN

ATTENTION

Pour répondre à l'appel à projets 2022, vous devez prendre contact avec le Service Politique de la Ville et projets de quartiers de Cap Excellence
Contact téléphonique : 06 90 54 23 34

PROCEDURE D'ELABORATION DE VOTRE PROJET

▪ Vous présentez pour la première fois un projet :

Vous devez impérativement prendre contact avec un référent territorial (agglomération ou commune) qui visera votre projet

▪ Vous avez déjà présenté un projet et vous souhaitez le renouveler :

Vous devez impérativement prendre contact avec un référent territorial (agglomération ou commune)

Tout projet 2021 en renouvellement ou en CPO devra impérativement avoir fait l'objet d'un Bilan intermédiaire (pour les CPO, une demande de contribution sera faite).

CONCERNANT VOTRE STRUCTURE VOUS DEVEZ

- Justifier d'une existence **de plus d'un an**
- Disposer d'un numéro **SIRET**
- Etre à jour des cotisations CGSS (si la structure possède des employés)**
- Etre à jour des bilans des subventions antérieurement perçues**

VOTRE PROJET DOIT

- Répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage annuelle
- Etre mis en œuvre dans les quartiers prioritaires ou de veille active du Contrat de Ville de Cap Excellence
- Cibler les publics prioritaires des quartiers concernés QPV, QVA

PROCEDURE DE DEPÔT SUR LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DAUPHIN

POUR LES NOUVEAUX OPERATEURS

→ Étape 1 : Créer son compte sur la plateforme DAUPHIN à l'adresse suivante :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

(attention, une structure = un compte = un identifiant)

→ Étape 2 : Saisissez votre demande de subvention sur la plateforme Dauphin et joindre les pièces administratives obligatoires et complémentaires

POUR LES OPERATEURS AYANT DEJA RECUES DES SUBVENTIONS DU CONTRAT DE VILLE

→ Étape 1 : Se connecter sur son compte DAUPHIN à l'adresse suivante :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

→ Étape 2 : Saisissez votre demande de subvention sur la plateforme Dauphin et joindre les pièces administratives obligatoires et complémentaires

Liste des pièces obligatoires pour toutes nouvelles demandes (anciens et nouveaux opérateurs)

- Les statuts de votre association
- La liste des dirigeants de la structure
- Les comptes annuels
- Rapport du commissaire au compte (si vous avez un commissaire au compte)
- Budget prévisionnelle 2022 de la structure
- Un justificatif compte signataire (procès-verbal assemblée générale)
- Un RIB aux norme SEPA (avec code BIC et IBAN), portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET et celle du siège social ; et faisant apparaître l'intitulé exact de l'association

Liste des pièces complémentaires pour les nouvelles demandes (anciens et nouveaux opérateurs)

- Une Fiche Insee **de moins de 3 mois** (téléchargeable sur le site : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Une attestation prouvant que votre association est en règle au regard de ses obligations sociales, ou une attestation de non affiliation (à demander à la Caisse Générale de Sécurité Sociale)

Liste des pièces complémentaires pour les projets en renouvellement et les projets en CPO

La « **fiche bilan intermédiaire** » remplie (téléchargeable sur le site de la CA Cap Excellence : <https://www.capexcellence.net/>), pour les renouvellements

ATTENTION

L'ensemble de votre dossier doit être cohérent pour éviter des retards de paiement. Aussi nous vous prions de remplir votre demande en respectant les informations contenues dans votre Fiche INSEE.

- La dénomination de votre structure sur votre dossier doit obligatoirement correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE
- La dénomination sur votre RIB doit obligatoirement correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE PAS DE SIGLE (si vous possédez plusieurs comptes bancaires vous devez fournir le RIB du compte principal)
- L'adresse mentionnée sur votre RIB et votre dossier doit correspondre à celle portée sur votre fiche INSEE

Mes contacts clés

LES RÉFÉRENTS AGGLOMÉRATION & VILLES POUR M'ACCOMPAGNER DANS LA CONSTRUCTION ET L'ÉLABORATION DE MON PROJET

RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

AGGLOMÉRATION

Mme GENEVIEVE Béatrice
Cheffe de service Politique de la ville
et projets de quartier
0590 82 29 23
beatrice.genevieve@capexcellence.net

PROXIMITÉ ABYMES

Mr BAUDRIER Jean-Eudes
Directeur coordination de l'action
citoyenne
0590 48 27 23 – 0690 67 22 39
j.baudrier@orange.fr

PROXIMITÉ BAIE-MAHAULT

Mme DACALOR Valérie
Directrice proximité et cohésion
sociale
0590 32 30 54 – 0690 33 56 18
valerie.dacalor@baiemahault.fr

PROXIMITÉ POINTE-A-PITRE

Mme DAVILA Nadia
Directrice du service Vie associative
& Politique de la ville
0590 48 17 61 – 0690 33 56 82
nadia.davila@ville-pointeapitre.fr

Mme ACCAJOU Nadine

Cheffe de projet territorial
0590 82 29 23

nadine.accajou@capexcellence.net

Mme NAZAIRE Rwanda

Cheffe de projet territorial
0590 82 29 23

rwanda.nazaire@capexcellence.net

RÉFÉRENT ADMINISTRATIF

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

Mme MIATH Jennifer

Gestionnaire administrative et financière de la programmation du contrat de ville

jennifer.miath@capexcellence.net

0590 82 29 23

DEETS

Mme DIB Laurence

Chargée de mission Politique de la Ville

laurence.dib@deets.gouv.fr

0590 81 00 87

Mme Karine FARENC

Gestionnaire des opérations de la Politique de la Ville

karine.farenc@deets.gouv.fr

0590 81 11 01